

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal a adopté les projets de règlements :
 - 415-17 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé PLAN D'URBANISME,
 - 416-17 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE,
 - 417-17 modifiant le règlement no. 317-08 intitulé CONSTRUCTION,
2. Une **assemblée publique de consultation** aura lieu le **lundi 4 décembre 2017 à 18h30** dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville située au 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire, Monsieur Daniel Tétreault expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption.
3. **L'objet des ces règlements est d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.**
4. Ces modifications étant nécessaires pour une conformité au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi, les projets de règlements ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, situé au 900 rue Principale, les lundis, mercredis et jeudis de 9h à midi et de 13h15 à 17h00.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 13ème jour de novembre 2017.

Béatrice Travers

Directrice générale/secrétaire-trésorière